

**BURKINA-FASO**

**SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE**



**Autorité de Régulation  
de la Commande Publique**

---

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE  
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018**

---

**AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRIE DE BEGUEDO**

N° Réf : 78/18/TAK/ARCOP/2020

**GROUPEMENT SYNEX - CMC**



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

[csynex@yahoo.fr](mailto:csynex@yahoo.fr) / [dossyov@yahoo.fr](mailto:dossyov@yahoo.fr) / [secretariat@synexconsulting.bj](mailto:secretariat@synexconsulting.bj)

**SOMMAIRE**

I.	LETTRE INTRODUCTIVE .....	5
II.	LETTRE D’OPINION DE L’AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS .....	10
3.1.	CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L’ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE .....	10
3.2.	CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L’EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUES ET DES DOCUMENTS ET SUR L’UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE .....	11
3.2.1.	<i>Commentaire sur l’exhaustivité des marchés communiqués par l’autorité contractante .....</i>	11
3.2.2.	<i>Commentaire sur l’exhaustivité des documents attendus par la mission .....</i>	12
3.2.3.	<i>Commentaire sur l’utilisation des procédures peu ou non compétitives par l’autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	13
3.3.	CONSTATS SUR LA PASSATION ET L’EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES .....	14
3.3.1.	<i>Echantillonnage.....</i>	14
3.3.2.	<i>Phase de préparation du marché .....</i>	14
a-	<i>Contrôles préliminaires d’ordre général .....</i>	14
b-	<i>Préparation du marché .....</i>	15
	<i>Pour ce qui est de la préparation des marchés, il convient de souligner que les libellés de certains marchés passés au titre de la gestion budgétaire 2018 ne sont pas clairement identifiés dans le Plan de Passation des Marchés de l’exercice 2018. Il s’agit des marchés : .....</i>	15
	<i>Conformément aux modes de passations des marchés prévus dans le PPM approuvé, la mission recommande à l’autorité contractante de veiller au respect du mode de passation des marchés tels que prévus dans le PPM approuvé ou de procéder à la révision du PPM en cas de changement de la procédure de passation d’un marché et de procéder à l’approbation dudit PPM révisé suivant le même canal d’approbation avant tout lancement de procédures.....</i>	15
3.3.3.	<i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	15
a-	<i>Respect des conditions spécifiques liées à l’AOR s’il y a lieu .....</i>	15
b-	<i>Respect des conditions spécifiques liées à l’ED (Entente Directe) s’il y a lieu.....</i>	15
c-	<i>Respect des conditions spécifiques liées à l’AOOA (Appel d’Offres Ouvert Accélééré) s’il y a lieu .....</i>	15
d-	<i>Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s’il y a lieu.....</i>	15
e-	<i>Dossier d’appel à concurrence .....</i>	16
f-	<i>Présentation des offres .....</i>	16
g-	<i>Réception des offres.....</i>	16
h-	<i>Ouverture des offres.....</i>	17
i-	<i>Evaluation des offres et attribution .....</i>	17
j-	<i>Approbation des travaux de la CAM .....</i>	17
k-	<i>Signature et approbation du Contrat de marché.....</i>	17
3.3.4.	<i>Phase de l’exécution (réception et de règlement) du marché .....</i>	18
a-	<i>Réception et règlement du marché.....</i>	18
b-	<i>Respect des conditions spécifiques de recours à l’avenant au marché initial s’il y a lieu .....</i>	18
3.3.5.	<i>Commentaire sur les délais de passation et d’exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue .....</i>	18
3.4.	CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES .....	18
3.5.	CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L’AUTORITE CONTRACTANTE.....	19
IV.	ANNEXES .....	20

## **ABREVIATIONS ET SIGLES**

**AC** : Autorité Contractante  
**AOOA** : Appel d'Offres Ouvert Accéléré  
**AOO** : Appel d'Offres Ouvert  
**AOR** : Appel d'Offres Restreint  
**ARCOP** : Autorité de Régulation de la Commande Publique  
**CAM** : Commission d'Attribution des Marchés  
**CC** : Consultation de Consultant  
**CCAG** : Cahier des Charges Administratives Générales  
**CCAM** : Commission Communale d'Attribution des Marchés  
**CCAP** : Cahier des Clauses Administratives Particulières  
**CCTP** : Cahier des Clauses Techniques Particulières  
**DAC** : Dossier d'Appel à Concurrence  
**DAO** : Dossier d'Appel d'Offres  
**DC** : Demande de Cotation  
**DCF** : Demande de Cotation Formelle  
**DCNF** : Demande de Cotation Non Formelle  
**DG-CMEF** : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers  
**DMP** : Direction des Marchés Publics  
**DPA** : Demande de Proposition Allégée  
**DPro** : Demande de Proposition  
**DPx** : Demande de Prix  
**DR-CMEF** : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers  
**ED** : Entente Directe  
**EDS** : Entente Directe Spécifique  
**ISA** : International Standard Audit  
**MI** : Manifestation d'Intérêt  
**N/A** : Non Applicable  
**ORD** : Organe de Règlement des Différends  
**PI** : Prestation Intellectuelle  
**PPM** : Plan de Passation des Marchés Publics  
**PRM** : Personne Responsable des Marchés  
**TDR** : Termes de Référence  
**TTC** : Toutes Taxes Comprises  
**UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

**LETTRE INTRODUCTIVE**

---

## I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2018 de la Mairie de BEGUEDO a été marquée par la passation de **40 marchés publics** pour un montant global de **195 753 214 FCFA** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **04 marchés publics d'une valeur globale de 23 883 457 FCFA**, soit un taux de représentativité de **10 %** en termes de volume des marchés et **12,20 %** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
<b>Total Marché</b>	40	195 753 214	04	23 883 457	<b>10</b>	<b>12,20</b>

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle à priori au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions règlementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



**Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO**  
**Mandataire du Groupement SYNEX-CMC**  
**Associé Gérant SYNEX Consulting SARL**

**LETTRE D'OPINION**

---

## II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

**A**  
**Monsieur le**  
**Maire de la Commune de BEGUEDO**

**A**  
**Monsieur le**  
**Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation**  
**de la Commande Publique du Burkina-Faso**  
**(ARCOP)**

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire **2018**.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2018 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

### **Opinion de l'auditeur**

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<b><u>Commentaires</u></b>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 31% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)</i>

	<b>Commentaires</b>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	L'autorité contractante a utilisé pour <b>83%</b> de ses marchés communiqués des procédures peu ou non compétitives (DC, CC, DCNF, EDS). (cf. détail au point 3.2.3)
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation des organes (1)	« <b>06 irrégularités par rapport au code des marchés publics</b> ».
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	« <b>23 cas de non conformités par rapport au code des marchés publics</b> ».
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	<i>Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés, aucune anomalie n'a été relevée</i>
Sur le respect des délais	<i>Le contrôle sur les délais a révélé le non-respect d'un délai. (cf. point 3.3.5).</i>

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

**Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021**



**Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO**  
**Mandataire du Groupement SYNEX-CMC**  
**Associé Gérant SYNEX Consulting SARL**

## **SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS**

---

### **III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS**

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation de la PRM pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

#### **3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE**

---

##### **3.1.1. Mise en place de la PRM**

*R1 à R3*

##### **Observations**

Sur la base des entretiens réalisés à la mairie de BEGUEDO, il est ressorti que le poste de la PRM est exercé par le Secrétaire Général de la Mairie. Il occupe ce poste par défaut car la Commune est confrontée à une insuffisance de ressource financière pour un recrutement supplémentaire.

La mission a donc relevé que le poste de la PRM est occupé par une personne qui ne dispose pas d'acte de nomination.

##### **Recommandation**

La mission recommande de régulariser cette situation en prenant un acte de nomination.

##### **3.1.2. Organisation de la PRM**

##### **Observations sur la PRM**

*R4 à R10*

✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017\_0049/PRES/PM/MINEFID et l'arrêté 2017\_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents), la mission a relevé les anomalies ci-après :

- Une faiblesse dans le stockage des documents archivés est à relever et se matérialise par une forte insuffisance du matériel d'archivage tels que les armoires de stockage, bacs, palettes... ;
- Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure ;

✓ Absence d'un système d'archivage électronique.

✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics. Celle-ci gagnerait en principe à élaborer un outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou

structurelles de la Mairie de BEGUEDO tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics.

- ✓ Sur l'existence d'un système de suivi (la tenue d'un fichier de marchés, des PVs de réunions et les registres pendant la période sous revue), il convient de relever que l'AC ne dispose pas d'un dispositif efficace de suivi de la mise œuvre du PPM. Il n'y a pas de preuve de réunion relative au suivi des processus de la commande publique, ni la tenue d'un fichier des marchés. Cependant, nous relevons l'existence d'un registre mais celui-ci ne nous renseigne pas sur l'exhaustivité des offres reçues sous revue. Aussi, ce registre est tenu avec des sauts de pages. Cette situation n'est pas de nature à garantir une transparence totale dans les procédures de passation des marchés.
- ✓ Sur l'élaboration et la transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM (article 2 de l'arrêté 2017\_393), la mission n'a enregistré aucune preuve de transmission des états d'exécution mensuels consolidés du PPM à la structure chargée du contrôle
- ✓ Non élaboration des statistiques sur les marchés publics au titre de l'exercice sous revue (art 9 du décret 2017\_0049/PRES/PM/MINEFID).

### **Recommandations**

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à:

- L'archivage des dossiers de marchés passés conformément aux procédures d'archivage recommandé par les textes en vigueur ;
- L'archivage électronique des pièces liées aux marchés ;
- La mise en place d'un manuel de procédures sur la passation des marchés ou à défaut, l'utilisation du guide de l'Autorité Contractante de l'ARCOP ;
- La tenue d'un fichier de marchés donnant des renseignements sur chaque marché depuis la passation jusqu'à la réception, les PVs de réunions des organes et les registres côtés, paraphés et sans ratures ;
- L'élaboration de statistiques sur les marchés passés et exécutés ;
- L'élaboration et la transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM.

## **3.2.CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE**

---

### **3.2.1. *Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante***

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'ARCOP de la liste des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire, la mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'AC sur la période sous revue.

### **3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission**

#### **Observations**

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 31%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

#### **Pièces d'ordre général**

- La preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle a priori.
- Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM ;
- Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget.

#### **Pièces d'ordre spécifique à chaque marché**

- Dossier de demande de prix (DDP) ; (cf. marché 4)
- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DDP à la Direction Régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DR-CMEF) ;
- Avis d'appel à concurrence ; (cf. marché 4)
- Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence (cf. marché 4) ;
- Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs (cf. marchés 2 et 4) ;
- Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (cf. marché 4) ;
- Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM (cf. marché 4) ;
- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction Régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DR-CMEF) (cf. marché 4) ;
- Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus pour les PI (cf. marché 3) ;
- Preuve de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI (cf. marché 3) ;
- Procès-verbal de négociation pour les PI (cf. marchés 3).
- Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'Autorité Contractante C (cf. marché 4) ;
- Courrier de notification/Bordereau d'envoi des contrats aux titulaires pour enregistrement
- PV de réception (cf. marché 4)
- Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (cf. marché 3)
- Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens).

**Recommandation**

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage des dossiers de marchés conformément à la réglementation en vigueur.

**3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue**

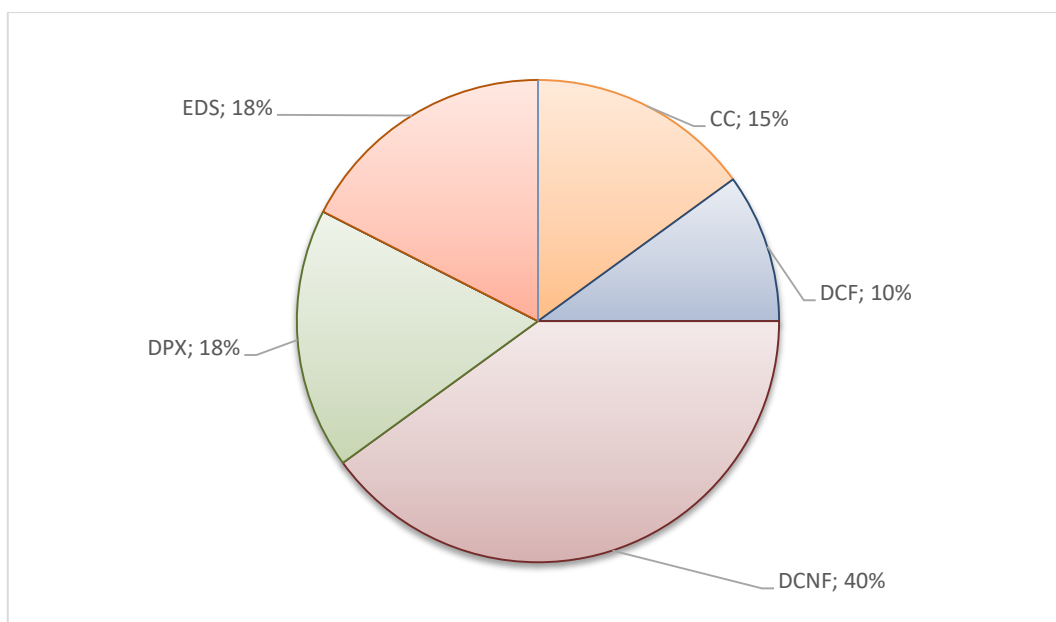
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

**Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure**

Procédures	Nombre	%
DC	4	10
CC	6	15
EDs	7	18
DCNF	16	40
DPX	7	18
Total	40	100

**Source : Nos travaux.**

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu'au cours de l'exercice 2018, l'autorité contractante a utilisé la demande de cotation (DC) pour passer 50% de ses marchés publics. Rappelons que la procédure d'appel d'offres ouvert qui est la règle n'a pas été utilisée au titre de l'année 2018.

### 3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

#### 3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
DPX	1	12 090 000
DC	2	11 208 457
CC	1	585000
Total sélectionné	4	23 883 457
Total communiqué	40	195 753 214
%	10	12

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur quatre **(04) marchés** d'une valeur globale de **23 883 457 FCFA**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

#### 3.3.2. Phase de préparation du marché

##### a- Contrôles préliminaires d'ordre général

**RI à R8**

#### Observations

La mission a relevé :

- L'absence de l'avis du comité chargé de l'examen du PPM ce qui est contraire aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté 2017\_393. En effet, la session relative à la réunion du comité se tient, mais n'est pas assorti d'un rapport relatif à leur avis ;
- L'absence de preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori ;
- L'absence des preuves d'expressions de besoins des services bénéficiaires conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté 2017\_393. En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM.

#### Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- Recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;

- Publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur ;
- Interpeller le comité chargé de l'examen du PPM à transmettre de façon formelle leur avis sur le projet de PPM. (Exiger la transmission du rapport du comité chargé de l'examen du PPM).

*b- Préparation du marché*

**R9 à R11**

**Observation spécifique**

Pour ce qui est de la préparation des marchés, il convient de souligner que les libellés de certains marchés passés au titre de la gestion budgétaire 2018 ne sont pas clairement identifiés dans le Plan de Passation des Marchés de l'exercice 2018. Il s'agit des marchés :

- N° CO-BGD/04/03/00/2018/00017 relatif aux travaux de réfection de l'école de Béguédo-D dans la Commune de Béguédo ;
- N°CO-BGD/04/01/04/00/2018/00026 relatif à l'acquisition et fournitures d'huiles alimentaires au profit de la CEB de Béguédo.

**Recommandation**

Conformément aux modes de passations des marchés prévus dans le PPM approuvé, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect du mode de passation des marchés tels que prévus dans le PPM approuvé ou de procéder à la révision du PPM en cas de changement de la procédure de passation d'un marché et de procéder à l'approbation dudit PPM révisé suivant le même canal d'approbation avant tout lancement de procédures.

**3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation**

*a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu*

**R12 à R16**

Non applicable

*b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu*

Non applicable

*c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (Appel d'Offres Ouvert Accéléré) s'il y a lieu*

**R22 à R23**

Non applicable

*d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu*

**R24 à R33**

**Observations d'ordre spécifique**

La mission a relevé :

- Non-respect de la composition du comité restreint chargé d'examiner les offres des consultants. Ce comité est composé de la PRM, du Gestionnaire des Crédits, d'un représentant du Service Bénéficiaire et d'un représentant du Service Technique compétent (art 68 du décret 2017\_049) (cf. marché 3) ;
- Défaut de négociation dans le cas du marché de prestation intellectuelle avec le titulaire pressenti ;
- Mode d'identification des fournisseurs consultés par l'Autorité Contractante dans les cas des procédures allégées non clairement établi en violation de l'article 72 du décret 2017-049 ;
- Absence dans le dossier de consultation pour le marché de prestation intellectuelle des TDR, des lettres d'invitation indiquant les critères de sélections et leur mode d'application et le projet de marché (Art 66 du décret 2017\_049).

### **Recommandations**

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller à:

- ce que les trois (03) fournisseurs sollicités pour les consultations restreintes soient choisis dans un répertoire de fournisseurs agréés et d'instaurer une rotation entre fournisseurs de façon à faire participer tous les candidats potentiels ;
- une meilleure transparence dans la conduite des travaux de passation des marchés.

*e- Dossier d'appel à concurrence*

### ***R36 à R46***

La mission n'a relevé aucune anomalie sur ce point.

*f- Présentation des offres*

### ***R49 à R53***

Rien à signaler

*g- Réception des offres*

### ***R54 à R56***

### **Observations d'ordre général**

La mission a relevé une défaillance dans la tenue du registre ou liste des offres réceptionnées. Ceci ne permet pas de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception de toutes les offres (Art 94 du décret 2017\_049). En effet, les offres des marchés (1,2 & 3) de l'échantillon ne sont pas inscrites dans le registre d'enregistrement des offres réceptionnées.

### **Recommandation**

La mission recommande à l'autorité contractante de mentionner les informations liées à toute procédure de passation dans un document (registre ou liste émargée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres conformément aux dispositions en vigueur.

*h- Ouverture des offres*

**R57 à R70**

**Observations d'ordre général**

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Absence de la mention des plis reçus hors délais dans le PV d'ouverture des plis (art 97 du décret 2017\_0049/PRES/PM/MINEFID) ;
- Absence au niveau du PV d'ouverture des offres de la mention de la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque pli, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre contrairement à l'article 98 du décret 2017\_0049/PRES/PM/MINEFID ;
- Les pièces obligatoires des offres des soumissionnaires ne sont pas paraphées par les membres de la commission et cela en violation de l'article 98 du décret 2017\_0049/PRES/PM/MINEFID.

**Recommandations**

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect des dispositions en vigueur en ce qui concerne :

- les conditions d'ouverture des offres relatives à la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque pli, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures. Celles-ci devront être transcrites de façon littérale dans le PV d'ouverture des offres;
- la mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai. En effet, même si l'autorité contractante a constaté l'absence de plis reçus hors délai, mention doit être faite dans le PV conformément aux textes en vigueur.
- le paraphe des pièces obligatoires des offres des soumissionnaires par les membres de la commission d'attribution des marchés.

*i- Evaluation des offres et attribution*

**R71 à R91**

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des offres des soumissionnaires et de la fiche de synthèse de délibération des marchés soumis à son appréciation.

*j- Approbation des travaux de la CAM*

**R92**

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des PV de délibération des marchés soumis à son appréciation.

*k- Signature et approbation du Contrat de marché*

**R93 à R100**

Rien à signaler

**3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché**

*a- Réception et règlement du marché*

**R101 à R121**

Rien à signaler

*b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu*

**R122 à R125**

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

**3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue**

**Observation d'ordre spécifique**

Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers.

Toutefois, nous relevons sur un marché un dépassement de 5 jours sur le délai entre la signature du projet de contrat par le titulaire du marché et la notification du marché approuvé et de l'ordre de service par le gestionnaire de crédits. En effet, la date de signature du contrat par le titulaire du marché a intervenu le 28/08/2018 alors que la notification du marché et de l'Ordre de Service a eu lieu le 17/09/2018 soit 20 jours pour un délai normal de 20 jours.

**Recommandation**

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect strict des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés conformément aux dispositions en vigueur. Aussi, recommandons-nous à l'AC d'effectuer un meilleur suivi du cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

**3.4.CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES**

---

Nos constats sur la matérialité physique portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Travaux	Travaux de réalisation de deux salles de classe dans la commune de Béguédo	12 090 000	Oui	Oui

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

La mission a effectué un déplacement in situ et n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique des travaux réalisés.

### **3.5.CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE**

---

**Au regard des documents communiqués, aucun marché n'aurait fait l'objet de plainte au titre de l'année 2018.**

#### **IV. ANNEXES**

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante\_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiche d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

**Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique**

Listes des marchés communiqués

Niveau de priorité	Source de financement	Imputation budgétaire				Montant de l'inscription budgétaire	Montant des arriérés	Montant des crédits disponibles en 2018	Nature des prestations	Mode de passation
		Chap	Art	Parag	Rub					
1	Budget communal	13	132			500 000		500 000	Etude et recherche sur la construction d'une tribune	CC
2	Budget communal / FPDCT	23	232			660 000		660 000	Suivi et contrôle de deux forages positifs	CC
3	Budget communal	23	232			522 487		522 487	Suivi et contrôle d'une tribune	CC
4	Budget communal / Transfert de l'Etat	23	232			585 000		585 000	Suivi et contrôle de deux salles de classe	CC
5	Budget communal / PNGT	23	232			1 036 800		1 036 800	Suivi et contrôle du des sept (07) boutiques	CC
6	Budget communal / Transfert	23	235			7 000 000		7 000 000	Suivi-contrôle des latrines	CC
7	Budget communal / Transfert	23	235			500 000		500 000	supervision des latrines	entente directe
8	Budget communal / Transfert de l'Etat	232	232			12 090 000		12 090 000	Travaux de construction de deux salles de classe	Demande de prix
9	Budget communal	232	232			11 061 869		11 061 869	Travaux de construction d'une tribune	Demande de prix
10	Budget communal / Transfert de l'Etat	232	232			2 000 000		2 000 000	Travaux de réfection de salle de classe	Demande de prix
11	Budget communal	232	232			5 751 241		5 751 241	Travaux de réfection de salle de classe	DC
12	Budget communal/PNGT	232	232			19 699 200		19 699 200	Travaux de réalisation de sept (07) boutiques	Demande de prix
13	Budget communal/FPDCT	235	235			13 284 844		13 284 844	Travaux de réalisation de deux forages positifs	Demande de prix
14	Budget communal / Transfert de l'Etat	235	235			67 500 000		67 500 000	Travaux de réalisation de latrines familiales	Demande de prix
15	Budget communal /	232	232			1 019 485		1 019 485	Travaux de raccordement au réseau BTA de la mairie	DC
16	Budget communal /	235	235			850 000		850 000	Travaux de réfection du château d'eau	DCNF
17	Budget communal / Transfert de l'Etat	60	600			400 000		400 000	Produits pharmaceutiques (santé)	DCNF
18	Budget communal /	60	601			27 150 614		27 150 614	Acquisition de vivres scolaires	entente directe

Niveau de priorité		Imputation budgétaire				Montant de l'inscription	Montant des arriérés	Montant des crédits disponibles	Nature des prestations	Mode de passation
	Transfert de l'Etat									
19	Budget communal / Transfert de l'Etat	60	601			5 457 216		5 457 216	Acquisition d'huile	DC
20	Budget communal	60	603	6030		2 000 000		2 000 000	Acquisition de carburant pour la Mairie	entente directe
21	Budget communal / Transfert de l'Etat	60	603	6030		159 000		159 000	Acquisition de carburant (santé)	entente directe
22	Budget communal	60	603	6031		250 000		250 000	Acquisition de lubrifiant	entente directe
23	Budget communal / Transfert de l'Etat	60	604			171 000		171 000	Produits d'entretien ménager (santé)	DCNF
24	Budget communal	60	604			171 000		171 000	Produits d'entretien ménager (Mairie)	DCNF
25	Budget communal / Transfert de l'Etat	60	605			10 062 590		10 062 590	Acquisition de fournitures scolaires	Demande de prix
26	Budget communal	60	607			570 298		570 298	Acquisition de fournitures de bureau (Mairie)	DCNF
27	Budget communal / Transfert de l'Etat	60	607			71 800		71 800	Acquisition de fournitures de bureau (santé)	DCNF
28	Budget communal	60	608			838 052		838 052	Acquisition de consommables informatiques	DCNF
29	Budget communal / Transfert de l'Etat	60	608			1 386 000		1 386 000	Acquisition de fournitures spécifiques (éducation)	DC
30	Budget communal / Transfert de l'Etat	60	608			511 148		511 148	Acquisition de fournitures spécifiques (santé)	DCNF
31	Budget communal / Transfert de l'Etat	63	631	6312		160 000		160 000	Entretien de bâtiments (santé)	DCNF
32	Budget communal	63	631	6314		144 000		144 000	Entretien de matériels, outillage et mobilier (Mairie)	DCNF
33	Budget communal	63	631	6315		250 000		250 000	Entretien de véhicules à 04 roues (santé)	DCNF
34	Budget communal / Transfert de l'Etat	63	631	6317		206 000		206 000	Entretien de véhicules à 02 roues (santé)	DCNF
35	Budget communal	63	631	6317		278 570		278 570	Entretien de véhicules à 02 roues (mairie)	DCNF
36	Budget communal / Transfert de l'Etat	63	633			417 000		417 000	Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier (santé)	DCNF
37	Budget communal	63	634	6340		1 00 000		1 00 000	Factures d'électricité de la Mairie	entente directe

Niveau de priorité		Imputation budgétaire				Montant de l'inscription	Montant des arriérés	Montant des crédits disponibles	Nature des prestations	Mode de passation
		63	634	6342		288 000				
38	Budget communal / Transfert de l'Etat	63	634	6342		288 000		288 000	Acquisition de gaz (santé)	entente directe
39	Budget communal / Transfert de l'Etat	63	634	6349		150 000		150 000	Acquisition d'autres sources d'énergie (santé)	DCNF
40	Budget communal	66	662	6620		500 000		500 000	Acquisition de valeur inactive	DCNF

**Liste des marchés sélectionnés**

Niveau de priorité	Source de financement	Imputation budgétaire				Montant de l'inscription budgétaire	Montant des arriérés	Montant des crédits disponibles en 2018	Nature des prestations	Mode de passation
		Chap	Art	Parag	Rub					
1	Budget communal	232	232			5 751 241		5 751 241	Travaux de réfection de salle de classe	Demande de cotation
2	Budget communal / Transfert de l'Etat	60	601			5 457 216		5 457 216	Acquisition d'huile	Demande de cotation
3	Budget communal / Transfert de l'Etat	23	232			585 000		585 000	Suivi et contrôle de deux salles de classe	Consultation de consultant
4	Budget communal / Transfert de l'Etat	232	232			12 090 000		12 090 000	Travaux de construction de deux salles de classe	Demande de prix

**Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées \_ Tableau d'incomplétude**

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces reçues				Tot al obt enu (b)	Tot al atte ndu (a)	% d'incom plétude (1-b/a)
		1	2	3	4			
	N° dans l'échantillon=====>	1	2	3	4			
<b>Pièces d'ordre général</b>								
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA					1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu					1	1	0%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales					1	1	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures					0	0	0%
5	Plan de passation des marchés exercé sous revue					1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés dont les montants prévisionnels sont supérieurs aux seuils communautaires					0	0	0%
7	Preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori					0	1	100%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM					0	1	100%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget					0	1	100%
<b>SOUS TOTAL =====&gt;</b>						<b>4</b>	<b>7</b>	<b>43%</b>
<b>Pièces spécifiques à chaque marché</b>								
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	1	1	1	0	3	4	25%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	0	0	0	0	0	4	100%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	7	1	1	1	10	10	0%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	0	0	0	0	0	4	100%
20	PV d'ouverture des offres	1	1	1	1	4	4	0%
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%

22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	1	1	1	1	4	4	0%
23	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
24	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	1	1	1	1	4	4	0%
25	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
26	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%
27	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
28	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	N/A	N/A	1	1	1	0%
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
30	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	N/A	N/A	0	N/A	0	1	100%
31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N/A	N/A	0	N/A	0	1	100%
32	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	N/A	N/A	0	N/A	0	1	100%
33	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	N/A	1	N/A	1	1	0%
34	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
35	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
36	Procès-verbal de négociation pour les PI	N/A	N/A	0	N/A	0	1	100%
37	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	1	1	1	1	4	4	0%
38	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	0	0	0	0	0	4	100%
39	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	1	1	4	4	0%
40	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	1	1	1	4	4	0%
41	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	1	N/A	N/A	N/A	1	1	0%
42	Eventuels avenants au contrat	N/A	1	N/A	N/A	1	1	0%
43	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	1	1	N/A	0	2	3	33%
44	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	1	1	1	0	3	4	25%
45	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%

	technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	A	A	A				
46	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
47	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	1	1	1	0	3	4	25%
48	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N/A	N/A	0	N/A	0	1	100%
49	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	1	1	1	1	4	4	0%
50	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	1	1	1	1	4	4	0%
51	Etat de liquidation des pénalités de retard	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
52	Caution de l'avance de démarrage	N/A	N/A	N/A	1	1	1	0%
53	Caution de bonne exécution	N/A	N/A	N/A	1	1	1	0%
54	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	N/A	N/A	N/A	1	1	1	0%
<b>SOUS TOTAL =====&gt;</b>		<b>20</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>60</b>	<b>88</b>	<b>32%</b>
<b>Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)</b>								
55	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
56	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
57	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
58	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	1	1	0	N/A	2	3	33%
59	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	1	1	1	N/A	3	3	0%
60	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
61	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
<b>SOUS TOTAL =====&gt;</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>17%</b>
<b>Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures</b>								
62	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	N/A	N/A	N/A	1	1	1	0%
63	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
64	Plans de recollement	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
65	PV de réunion de chantier	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%

		A	A	A	A			
<b>66</b>	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N/A	N/A	N/A	1	1	1	0%
<b>67</b>	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	1				1	1	0%
<b>68</b>	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	0				0	1	100%
	<b>SOUS TOTAL =====&gt;</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>25%</b>
	<b>TOTAL =====&gt;</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>72</b>	<b>105</b>	<b>31%</b>

**Annexe 3 : Fiche d'audit sur la matérialité physique et vues photographiques pour la matérialité physique du marché**

**Fiche d'audit de la matérialité physique**

N°	Contrôles effectués	Risque d'anomalies significatives
R1	<i>Contrôle de l'existence de certaines pièces liées à la matérialité physique</i>	La majorité des pièces nécessaires pour le constat physique est disponible
R2	<i>Réalité physique</i>	Ouvrage existant (confère vue photographique)
R3	<i>Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre</i>	Rien à signaler
R4	<i>4.1. Conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution</i> <i>4.2. Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques</i> <i>4.3. Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges</i> <i>4.4. Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu</i>	Rien à signaler
R5	<i>Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage</i>	Rien à signaler
R6	<i>Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction</i>	Rien à signaler
R7	<i>Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux</i>	Rien à signaler
R8	<i>Concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit</i>	Rien à signaler
R9	<i>Existence d'un Avenant au marché initial</i>	Non applicable

**Vue Photographique**



**Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées**




# SYNEX-CMC

## LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : MAIRIE DE BE GUEDO

Date : 15/12/2020

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	BARA NORO	Mairie/ Bequedo	Maire	75597533	
2	LENGANE Mahamadi	Mairie de Bequedo	Comptable	78-61-14-15 comptenga85@gmail.com	
3	VIGNONNE A. KARIM	Synex	Auditeur	26582308	
4					
5					
6					
7					